

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2021

Date de convocation : 29 septembre 2021

Nombre de Conseillers : en exercice : 15

Date d'affichage : 29 septembre 2021

présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre 2021, à 20h30, le Conseil municipal de VALDAMPIERRE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Valdampierre, sous la présidence de Monsieur Eddie VANDENABEELE.

Etaient présents : Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENSY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Denis BALLERY, Julie BOSSEAUX, Sophie BOUGER, Patrice CHILLIARD, Philippe LOUET, Eddie PONDELEK.

Absents excusés : Trystan BRZUSTOWICZ pouvoir donné à Jérôme BENSY, Christelle PIEPLU pouvoir donné à Raymond CATHELAIN, Delphine PRUSKI pouvoir donné à Philippe LOUET, Ingrid VANDENABEELE pouvoir donné à Julie BOSSEAUX

Secrétaire de séance : Denis BALLERY

Après avoir ouvert la séance à 20 heures 30 Monsieur le Maire a invité le Conseil municipal à examiner l'ordre du jour. Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Eclairage du stade
 2. Pylône SE 60
 3. M 57
 4. Demande de subvention à la Communauté de commune pour éclairage public et parking les marette
 5. Subvention association
 6. Horaires d'ouverture agence postale
 7. Indemnité d'éviction pour l'achat des terrains voté au conseil municipal du 29 juin 2021
 8. Achat de terrain FEDOROFF Val de pouilly
- . Questions diverses

Rénovation de l'éclairage du Stade Jacques LOPEZ

Monsieur le Maire informe les Membres du conseil municipal que l'éclairage du Stade est vétuste, et propose que l'entreprise EIFFAGE exécute les travaux de rénovation. Le devis s'élève à
Et le projet est subventionné par le département (DETR à hauteur de 33 %), et la Fédération de Football et la DETR.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide : d'effectuer la rénovation de l'éclairage du stade,

Autorise : Monsieur le Maire à déposer les demandes auprès du département et de la Fédération Football, à signer tous documents afférents à ce projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pylône SE60

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue du Chapron,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 25 novembre 2021 et la participation de **CIRCET**.
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité Rue du Chaperon en technique souterraine,
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux,
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement.

**Convention entre la commune et l'Etat pour l'expérimentation
du compte financier unique (CFU) et de la M57**

Monsieur le Maire informe que notre candidature à été retenue le 06 février 2020 par la préfecture pour l'expérimentation du CFU (compte financier unique), qui sera appliqué avec l'instruction M57.

Cette expérimentation est applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 avec signature d'une convention entre la commune et l'Etat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise : Monsieur le Maire à signer la convention.

**Adhésion de la Communauté de communes des sablons au syndicat
des intercommunalités de la vallée du Thérain**

Vu les statuts de la Communauté de communes des Sablons et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention de inondations,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-27,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale pour se

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

prononcer sur ces adhésions ; à défaut de défibrillateur dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la Vallée du Thérain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte : L'adhésion de la Communauté de Communes des Sablons au Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain.

Demande de Subventions à la Communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 29 juin 2021 pour la création de 16 places de stationnement dont une place PMR au hameau des Glycines.

Il propose de solliciter l'aide de la Communauté de communes des Sablons pour ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise : Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Sablons et à signer tous documents s'y afférents.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES LOUPS SOLITAIRES.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'association les Loups Solitaires.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Au vu du dossier de l'association les loups Solitaires, déposé ce jour, **NE SE PRONONCE PAS** sur leur demande de subvention.

Propose : De leur adresser un courrier explicatif qui précisera les pièces à fournir pour un nouveau dépôt de dossier qui sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

Indemnités d'éviction

Monsieur le Maire rappelle la délibération 18-2021 relative à l'acquisition de terrain pour les parcelles ZA 6P et ZK 6P.

Les propriétaires réclament une indemnité d'éviction à hauteur de 0.906 € le m²

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide : a 0.906€ le m² l'indemnité d'éviction pour les 1480m² de la parcelle ZA 6P et 1200 m² pour la parcelle ZK 6P.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorise : Et autorise Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents.

Précise : que ces dépenses seront prévues sur le budget communal.

Nouveaux horaires agence postale communale et mairie

Monsieur le Maire présente la nouvelle réorganisation des horaires d'ouverture de l'agence postale communale et de la mairie

	Mairie	Agence Postale Communale
Lundi	Fermée au public	08h30 à 12h30
Mardi	08h00 à 12h30	14h00 à 18h00
Mercredi	08h00 à 12h30	Fermée au public
Jeudi	Fermée au public	08h30 à 12h30
Vendredi	08h00 à 12h30	13h30 à 17h30

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte : la proposition proposée ci-dessus

Précise : que ces horaires seront applicables dès le 1^{er} novembre 2021.

Question diverse :

Séance est levée à 22h30

Eddie VANDENABEELE	Sylvie GRENOUILLON	Jérôme BENESY	Raymond CATHELAIN	Laurent MERMET
Denis BALLERY	Julie BOSSEAUX	Sophie BOUGER	Patrice CHILLIARD	Philippe LOUET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Eddie PONDELEK				
----------------	--	--	--	--